

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :  
Marcel Élément, siège no 1  
Lise Garant, siège no 2  
Pierre Levasseur, siège no 3  
Michel Breton, siège no 4  
Jasmin Létourneau, siège no 5  
Berthold Létourneau, siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

13.11.17.127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté les points :

25) Représentant à la remise des reconnaissances aux Fleurons du Québec

26) Mandat à Cain Lamarre pour poursuivre la procédure dans le dossier de les Entreprises Joanie Montminy pour les travaux de coupe sylvicole illégaux sur le lot 4 349 521.

27) Mandat à l'ingénieur de Arbosylva pour inventorier la superficie totale de coupe forestière illégale réalisée par Les Entreprises Joanie Motminy.

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

13.11.17.128

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2017;

Les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session ordinaire du Conseil du 2 octobre 2017 et de la session extraordinaire du 17 octobre, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

13.11.17.129

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 31 086,02 \$ \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

Pour éviter un conflit d'intérêts, les conseillers Michel Breton et Pierre Levasseur ont divulgué la nature de celui-ci, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter.

ADOPTÉE

13.11.17.130

DONS

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on fasse une contribution de 600 \$ à la campagne de financement 2017 d'Au Bercaill et de 150 \$ au hockey Junior A de La Guadeloupe.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

1. Courriel MAPAQ pour remboursement taxes 2018
2. Bilan des administrations municipales
3. Courriel pour confirmer la reddition de compte des TECQ
4. Offre de service Cain Lamarre pour la cour municipale
5. FQM suivi dossier hydrocarbures

13.11.17.131

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT DU MAIRE 2017

Attendu la lecture du discours de monsieur Ghislain Jacques maire à la présente séance et les termes de l'article 957 du Code Municipal du Québec;

Attendu que malgré le fait que le projet de loi 122 modifie les règles relatives au rapport du maire en enlevant l'obligation de le transmettre aux citoyens et au ministre;

Attendu que par souci de transparence, le conseil désire quand même continuer de le transmettre aux citoyens;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que le discours du maire soit accepté tel que lu. Il sera publié dans l'édition de décembre du journal Notre Milieu, sur le site Internet de la municipalité et posté à chaque domicile de la Municipalité.

ADOPTÉE

13.11.17.132

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA FIRME CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS COMME PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE

Attendu qu'il est nécessaire de nommer un procureur pour représenter la municipalité de St-Hilaire- de-Dorset à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2018;

Attendu l'offre de services pour l'année 2018 par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells aux termes de la correspondance datée du 26 septembre 2017;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour représenter la Municipalité comme procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2018 suivant les termes de l'offre datée du 26 septembre 2017. La facturation sera au barème établi selon le tableau reçu et dont le Conseil a pris connaissance.

ADOPTÉE

13.11.17.133

RÉSOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DU SERVICE D'INCENDIE

Attendu que dans l'entente intermunicipale relative au service d'incendie, les municipalités de Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe, Courcelles et Saint-Hilaire-de-Dorset doivent déléguer 1 représentant pour siéger au comité et 1 substitut;

Attendu que notre représentant M. Germain Létourneau a quitté ses fonctions au sein du conseil;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que Jasmin Létourneau soit nommé pour représenter la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset pour les deux (2) prochaines années. Marcel Élément agira comme substitut.

ADOPTÉE

13.11.17.134

RÉSOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BEAUCE-SUD

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que Michel Breton soit nommé pour représenter la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset auprès de la Régie Intermunicipale Beauce-Sud pour les deux (2) prochaines années. Pierre Levasseur agira comme substitut.

ADOPTÉE

13.11.17.135

RÉSOLUTION POUR NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

Attendu que l'article 116 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution parmi ses membres le maire suppléant;

Attendu qu'il est important d'assurer aux contribuables que l'administration des affaires courantes de la municipalité se fera même en l'absence du maire;

Attendu que le maire suppléant remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge.

Attendu qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2018;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset nomme Michel Breton comme maire suppléant et par conséquent substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de (MRC) Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2018.

ADOPTÉE

- 13.11.17.136 RÉSOLUTION POUR APPROUVER LA PROCÉDURE DE NUMÉRISATION DES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ TELLE QUE REQUISE PAR LE BANQ  
Attendu que le Conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset a entrepris une démarche de numérisation des archives de la municipalité ;  
Attendu que cette démarche est réalisée en conformité avec la loi des bibliothèques et archives du Québec (BanQ) selon le calendrier de conservation des documents municipaux ;  
Attendu que le BanQ demande d'établir une procédure pour encadrer la numérisation des documents municipaux afin d'en assurer l'intégrité;  
Attendu que cette procédure doit être approuvée par le conseil municipal ;  
Attendu que la présentation de la procédure a été faite au conseil municipal ;  
Il est proposé par Marcel Élément résolu à l'unanimité des membres présents que la procédure de numérisation soit acceptée telle que présentée.  
ADOPTÉE
- 13.11.17.137 RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DU MTQ POUR RECONSTRUCTION DE PONCEAUX RANG ST-HILAIRE  
Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports du Québec planifie la reconstruction de ponceaux sur le rang St-Hilaire ;  
Attendu que ces travaux impliqueront de dépasser le corridor de 30 mètres autorisé par l'article 41 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;  
Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on autorise le ministère à demander à la CPTAQ la permission de procéder aux travaux tels que décrits dans le document réf. 154-14-0764.  
ADOPTÉE
- 13.11.17.138 RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE ADHÉSION À L'UMQ  
Il est proposé par Lise Garant que l'on renouvelle notre adhésion à l'Union des Municipalités du Québec au montant de 83,93 \$ plus taxes. Le conseil ne désire pas se prévaloir des services pour le Capital Humain.  
ADOPTÉE
- 13.11.17.139 RÉSOLUTION POUR LA RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS LE GRAND SHENLEY  
Attendu que la réception définitive des ouvrages pour les travaux d'asphaltage effectués dans le Grand Shenley a été acceptée par l'entrepreneur et l'ingénieur de la MRC  
Attendu que nous avons reçu la recommandation de paiement no3  
Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'on procède au paiement de 6 278,34 \$ représentant la retenue de 2,5 % convenue pour le projet 29020-15-034 pour l'asphaltage de 950 mètres dans le Grand Shenley.  
ADOPTÉE
- 13.11.17.140 RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2018.  
Il est proposé Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité mandate la firme de comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice-générale dans la préparation du budget 2018 pour un budget de 300 \$.  
ADOPTÉE

- 13.11.17.141      RÉSOLUTION POUR INFORMER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)  
 Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales (rue Principale, route de Courcelles, Rang 9, Rang 9 Nord, Route des îles) conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.  
 ADOPTÉE
- 13.11.17.142      RÉSOLUTION POUR AJUSTER LE SALAIRE DES ÉLUS À L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE 2017 (IPC)  
 Tel que stipulé à l'article 4 du règlement 180-2008 relatif au traitement des élus municipaux, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents que le salaire des élus soit indexé de 2 % selon l'IPC de la région de Québec pour le mois d'octobre 2017. Cette augmentation entrera en vigueur le 1er janvier 2018.  
 ADOPTÉE
- 13.11.17.143      RÉSOLUTION POUR AJUSTER LE SALAIRE DE LA D.G. ET DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS À L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE 2017 (IPC)  
 Tel que stipulé à l'article 5 des contrats d'embauche de la directrice générale et du responsable des travaux publics, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le salaire de la D.G. et du responsable des travaux publics soient indexés de 2 % selon l'IPC de la région de Québec pour le mois d'octobre 2017. Cette augmentation entrera en vigueur le 1er janvier 2018.  
*Pour éviter un conflit d'intérêts, les conseillers Pierre Levasseur et Michel Breton ayant divulgué la nature de celui-ci, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter.*  
 ADOPTÉE
- 13.11.17.144      AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT DES TAXES  
 Attendu que le projet de loi 122 prévoit que l'adoption de tout règlement doit désormais être précédée de la présentation d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;  
 Attendu que le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau ;  
 Attendu que le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où sont déposés l'avis de motion et le projet de règlement ;  
 Attendu que le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;  
 Attendu qu'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 4 décembre 2017, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;  
 Attendu qu'un projet de règlement a été présenté aux membres du conseil municipal ;  
 Le conseiller Michel Berton donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du lundi 4 décembre 2017, le règlement no 221-2017 ayant pour objet de fixer le taux de taxe, le taux d'intérêt sur les arrérages ainsi que les conditions de perception pour l'année 2018.
- 13.11.17.145      RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES D'ANTHONY KEEPING POUR LE TRAPPAGE DES CASTORS CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DU SERVICE DE LA FAUNE DE BEAUCEVILLE  
 Attendu les dommages causés dans les routes entretenues par la municipalité ;  
 Attendu que le bureau de la Faune de Beauceville a autorisé la Municipalité à faire trapper pour remédier à la situation ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que lorsqu'il y a des problèmes, la municipalité retienne les services d'Anthony Keeping (et ses garçons) pour trapper les castors qui endommagent les routes entretenues par la municipalité telles qu'identifiées par le responsable des travaux publics (Roger Breton). Lorsque la trappe est faite en-dehors de la période de trappe annuelle et qu'il n'est donc pas possible de vendre les peaux, sur réception d'une preuve de prise de castors présentée au responsable des travaux publics, un montant de 30 \$ sera octroyé pour chaque castor.

Si la trappe doit se faire sur un lot appartenant à Domtar et réservé au Club des 30, il devra prendre entente avec le responsable que le Club aura identifié avant de poser les pièges.

ADOPTÉE

13.11.17.146

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE CUEILLETTE DE VIDANGES 2017

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat de cueillette des vidanges pour 2018 soit octroyé à Services sanitaires Denis Fortier pour un montant de 9 275 \$ \$ plus taxes. Ce contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2018. Compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré.

Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Pierre Levasseur a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

13.11.17.147

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. À ACHETER UN CHARRIOT POUR LA CONCIERGERIE.

Il est proposé par Marcel Élément que la municipalité fasse l'achat d'un charriot pour la conciergerie. Le budget autorisé est de 200 \$ plus taxes. Le budget ayant été établi, la D.G. pourra procéder au paiement de la facture tant qu'il sera dans l'enveloppe autorisée et fera rapport au prochain caucus au point comptes payés.

ADOPTÉE

13.11.17.148

REPRÉSENTANT AUX FLEURONS DU QUÉBEC

Attendu que suite au rapport de l'évaluateur des Fleurons du Québec, la municipalité a obtenu 2 fleurons

Il est proposé par Pierre Levasseur que l'on désigne le maire Ghislain Jacques pour aller chercher la reconnaissance lors du gala le 5 décembre 2017 pour un montant de 166,71 \$ chaque plus les frais de déplacement.

ADOPTÉE

13.11.17.149

RÉSOLUTION POUR MANDATER CAIN LAMARRE POUR POURSUIVRE LA PROCÉDURE DANS LE DOSSIER DE LES ENTREPRISES JOANIE MONTMINY POUR DES TRAVAUX DE COUPE SYLVICOLE ILLÉGAUX SUR LE LOT 4 349 521.

Attendu qu'un échange de terrain a eu lieu entre Les Entreprises Joanie Montminy et Gestion Syldamic ;

Attendu qu'en cette circonstance, les permis ayant été émis à Gestion Syldamic ne se transfèrent pas au nouveau propriétaire ;

Attendu que Les Entreprises Joanie Montminy procèdent présentement à une coupe de bois sans permis ;

le conseil accepte à l'unanimité des membres présents que l'on mandate la firme Cain Lamarre pour envoyer une mise en demeure à Les Entreprises Joanie Montminy pour lui ordonner de cesser la coupe immédiatement.

ADOPTÉE

13.11.17.150

RÉSOLUTION POUR MANDATER L'INGÉNIEUR DE ARBOSYLVA POUR INVENTORIER LA SUPERFICIE TOTALE DE COUPE FORESTIÈRE RÉALISÉE PAR LES ENTREPRISES JOANIE MONTMINY EN DATE DU CONTRAT NOTARIÉ DE LA TRANSACTION D'ÉCHANGE DE LOT AVEC GESTION SYLDAMIC POUR UN BUDGET DE 1 500 \$ ENVIRON.

Attendu qu'un échange de terrain a eu lieu entre Les Entreprises Joanie Montminy et Gestion Syldamic;

Attendu qu'en cette circonstance, les permis ayant été émis à Gestion Syldamic ne se transfèrent pas au nouveau propriétaire;

Attendu que Les Entreprises Joanie Montminy procèdent présentement à une coupe de bois sans permis;



N° de résolution  
ou annotation

13.11.17.151

**Attendu que** des démarches seront entreprises auprès de cette firme dans le but de régulariser la situation;

**Il est proposé** par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on mandate l'ingénieur de Arbosylva pour inventorier la superficie totale de coupe forestière réalisée sans permis par Les Entreprises Joanie Montminy en date du contrat notarié de la transaction d'échange de lot avec Gestion Syldamic pour un budget de 1 500 \$ environ.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant que la séance soit levée. Il est 22h50.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.